

## Finances Canton-Communes

# «C'est la démonstration que le Canton se fout complètement de nous!»

**D'Aigle à Nyon, des syndics estiment que le Conseil d'État ne respecte pas l'accord passé en août dernier sur le rééquilibrage de la facture sociale.**

**Raphaël Ebinger**

«C'est la démonstration que le Canton se fout de nous!» Le député Didier Lohri n'est pas connu pour sa langue de bois, mais il est rarement aussi vindicatif. L'ancien syndic de Bassins, très actif sur le front de la réforme de la facture sociale, n'est pas le seul à dégommer la gestion du Canton sur cette problématique. «Il est vrai qu'on se moque un peu de nous», le dit avec plus de délicatesse Claudine Wyssa, présidente de l'Union des communes vaudoises (UCV).

Dans le viseur des Communes: l'accord conclu en août 2020, qui prévoit un rééquilibrage progressif de la facture sociale en faveur des Communes à hauteur de 150 mil-

lions de francs par année d'ici à 2028. Le texte prévoit que le rééquilibrage soit accéléré de deux ans si les finances du Canton le permettent. Après l'annonce des comptes 2020 de l'État de Vaud, l'espoir prévalait.

Le bouclage présentait un excédent de 6 millions de francs, sans compter la mise en provision de 60 millions de francs pour financer les charges courantes en 2022. Cette dernière opération est particulièrement mal passée auprès des élus locaux.

«Cet épisode prouve, si besoin était, que le Conseil d'État n'est pas un partenaire fiable pour les Communes, s'énervent Robert Middleton, syndic de Crans. Il fait fi de l'accord conclu formellement avec l'Union des communes vaudoises en août 2020.»

## Lettre et résolution

L'écu a fait voter fin juin à ses homologues du district de Nyon une résolution qui demande «expressément et sans délai que l'État respecte ses engagements et affecte l'intégralité des 60 millions à l'accélération de l'accord». Le texte est repris en grande partie d'une lettre rédigée un mois plus tôt par les syndics des districts d'Aigle, tout aussi fâchés.

«Cet épisode prouve, si besoin était, que le Conseil d'État n'est pas un partenaire fiable pour les Communes.»



**Robert Middleton,**  
syndic  
de Crans

Si les Communes du district de Nyon n'ont pas vraiment défendu l'accord, celles d'Aigle s'étaient montrées beaucoup plus favorables. Le revirement est donc tout sauf anodin. Grégoire Junod, syndic de Lausanne, avait pris fait et cause pour lui.

Il a aussi tancé le Conseil d'État sur Twitter: «Tout est visiblement permis pour ne pas honorer ses engagements. En préfinançant aux comptes 2020 les dépenses prévues en 2022 en faveur des Communes, l'État s'assure ne pas appliquer l'accord qu'il a lui-même signé.»

«L'État s'assure ne pas appliquer l'accord qu'il a lui-même signé.»



**Grégoire Junod,**  
syndic  
de Lausanne

Pour Christelle Luisier, qui avait mis beaucoup d'énergie pour parvenir à un accord, le Conseil d'État ne trahit pas sa parole. La colère des syndics tiendrait au moins en partie à une incompréhension.

## Le point «en septembre»

«Lors du bouclage des comptes 2020 au mois d'avril, il existait encore de grandes incertitudes liées à la situation sanitaire, insiste la conseillère d'État PLR. Dès le début, nous avons dit que nous referions un point avec les Communes

«Il faudra que nous nous mettions autour d'une table pour aplanir la situation.»



**Christelle Luisier,**  
conseillère  
d'État

au mois de septembre pour savoir si le rééquilibrage pourrait être avancé. Nous en sommes toujours à ce stade.»

Quoi qu'il en soit, le rééquilibrage de 150 millions en faveur des Communes pourrait être atteint même si aucune avancée n'intervient en 2020, souligne encore la magistrate.

Elle reconnaît «des relations compliquées avec les Communes sur les questions financières. Il faudra que nous nous mettions autour d'une table pour aplanir la situation. Avec le renouvellement des

autorités communales, ce sera l'occasion d'amorcer un nouveau dialogue. Je reste toutefois persuadée qu'on ne peut pas avoir un Canton fort sans des Communes fortes. Et vice versa.»

## Liens distendus

Dans tous les cas, il faudra essayer de retisser des liens aujourd'hui distendus. Mais l'initiative «SOS communes», qui demande la reprise totale de la facture sociale par le Canton, vient d'aboutir et une autre initiative pour un taux d'imposition unique a été déposée.

Ces deux objets bloquent aujourd'hui l'avancée d'une autre réforme attendue: celle de la péréquation intercommunale. Les incertitudes qui leur sont liées bloquent les négociations qui étaient déjà difficiles. La mise en œuvre de la réforme pour 2023 n'est plus à l'ordre du jour. Une autre déception pour les Communes.

«Nous avons validé le mauvais accord sur la facture sociale dans l'espoir de progresser vers une réforme globale du système de péréquation», rappelle Robert Middleton, qui place désormais ses espoirs sur les élections cantonales pour changer la dynamique des relations Canton-Communes.